



La Commission

Libreville, le 01 JUN 2025

AVIS D'APPEL A CANDIDATURES

La Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC), créée en octobre 1983, compte actuellement onze (11) États membres à savoir l'Angola, le Burundi, le Cameroun, la Centrafrique, le Congo, la RD du Congo, le Gabon, la Guinée Equatoriale, le Rwanda, Sao Tome et Principe, et le Tchad.

Les missions de la CEEAC sont définies au chapitre II article 4 du Traité qui dispose que le but de la «Communauté est de promouvoir et de renforcer une coopération harmonieuse et un développement équilibré et auto-entretenus dans les domaines de l'activité économique et sociale, en particulier dans les domaines de l'industrie, des transports et communication, de l'énergie, de l'agriculture, des ressources naturelles, du commerce, des douanes, des questions monétaires et financières, des ressources humaines, du tourisme, de l'enseignement, du perfectionnement, de la culture, de la science et de la technologie et du mouvement des personnes en vue de réaliser l'autonomie collective, d'élever le niveau de vie des populations, d'accroître et de maintenir la stabilité économique, de renforcer les étroites relations pacifiques entre les Etats membres, et de contribuer au progrès et au développement du continent africain».

La Commission de la CEEAC est mise en place en septembre 2020 et est composée des Départements et des Structures rattachées.

Par décision N°09/CEEAC/CCEG/XXVI/24 du 18 octobre 2024, il a été créé un Secrétariat Général au sein de la Commission de la CEEAC.

Le Secrétariat Général a pour fonction principale d'assister la Commission de la CEEAC dans l'accomplissement de ses missions et la coordination des structures d'appui.

Le Secrétariat Général est une structure rattachée de la Commission. Il est placé sous l'autorité d'un Secrétaire Général.

Aussi, par décision N°10/CEEAC/CCEG/XXVI/24 du 18 octobre 2024, il a été créé un Bureau du Conseiller Juridique en tant que structure rattachée à la Commission en remplacement de la Direction des Affaires Juridiques.

Le Bureau du Conseiller Juridique est chargé de fournir une assistance juridique centralisée et unifiée à la Commission et autres Organes, aux Institutions et aux Mécanismes de la



Communauté, de contribuer à la codification et au développement progressif du droit communautaire, de défendre les intérêts de la Communauté en justice et de protéger le patrimoine matériel et immatériel de la Communauté et d'exercer les fonctions de dépositaire.

Le Bureau du Conseiller Juridique est placé sous l'autorité du Conseiller Juridique de la Communauté.

C'est dans le cadre de la mise en œuvre des Décisions citées plus haut qu'il est prévu le recrutement d'un Secrétaire Général et d'un Conseiller Juridique de la Communauté.

Par conséquent, il est porté à la connaissance des ressortissants des Etats membres de la CEEAC que les Postes de Secrétaire Général et de Conseiller Juridique de la Communauté sont à pourvoir au siège de la CEEAC à Libreville, en République Gabonaise pour une durée de cinq (5) ans non renouvelables.

Chaque candidat doit répondre aux exigences suivantes :

- Être un ressortissant de l'un des Etats membres de la CEEAC, Les candidatures féminines sont vivement encouragées.
- Ne pas avoir revendiqué par le passé une nationalité différente dans le cadre d'une candidature à un emploi au sein de la CEEAC ;
- Etre de bonne moralité ;
- Posséder les qualifications professionnelles correspondant au profil du poste en annexe.

Les dossiers complets tels que détaillés dans le profil de poste seront obligatoirement envoyés par courrier électronique au plus tard le **30 JUN 2025** à l'adresse mail suivante : ressources.humaines@ceeac-eccas.org

Le Président de la Commission

Ambassadeur Gilberto Da Piedade VÉRISSIMO

